Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ROUTE CANTONALE 559C LE MONT-SUR-LAUSANNE - CHALET-À-GOBET

Le très mauvais état de la route du Golf nécessite sa fermeture au trafic lourd et aux deux-roues

La route entre Le Mont et le Chalet-à-Gobet présente un état de dégradation très avancé. Malgré des travaux de réfection urgents en avril dernier, cette route doit être interdite aux véhicules de plus de 3.5 tonnes, ainsi qu'aux deux-roues que la présence de rainures et de nids-de-poule peut mettre en danger. L'accès aux bâtiments riverains, y compris au restaurant du Chalet de Enfants, reste autorisé sans restriction. Cette mesure durera jusqu'au printemps 2011.

De construction ancienne, la route du Golf ne satisfait plus aux exigences actuelles du trafic et se trouve dans un état de dégradation très avancé, surtout sur le tronçon traversant les forêts de la Ville de Lausanne. Selon les derniers comptages datant de 2005, 7100 véhicules, dont 50 poids lourds, l'empruntent chaque jour. Un projet de réfection complète est en cours d'étude sous la direction du Service des routes, en coordination avec la Commune de Lausanne. Sous réserve de l'aboutissement des enquêtes et de l'octroi du crédit par le Grand Conseil, les travaux pourraient commencer en 2011-2012.

En attendant la réfection complète, le Service des routes a pris des mesures provisoires au terme de l'hiver 2009-2010 pour maintenir la chaussée dans un état convenable: sur le tronçon qui traverse les forêts de la Ville de Lausanne, un fraisage de surface a été réalisé afin de redonner du confort aux usagers. Malgré cette intervention et suite aux intempéries des derniers jours, la superstructure et l'infrastructure de la route continuent de se dégrader, principalement en raison des poids lourds, dont un seul passage correspond à 10'000 véhicules légers.

Compte tenu de la situation, le Service des routes a dû décider d'interdire la circulation au trafic lourd de transit. Pour éviter des déviations trop longues, les camions sont redirigés suffisamment tôt, via Villars-Tiercelin ou l'autoroute A9. Cette mesure de restriction touche également les deux-roues (vélos, vélomoteurs et motos) qui peuvent être mis en danger par la présence de rainures et de nids-de-poule. Il est précisé que

les véhicules légers peuvent continuer à emprunter la route du Golf et que l'accès aux bâtiments riverains, y compris au restaurant du Chalet de Enfants, reste autorisé à toutes les catégories de véhicules.

La Ville de Lausanne et l'Association suisse des transports routiers (ASTAG, section Vaud) ont été associées à cette décision.

Conscient du mauvais état de nombreux tronçons routiers, le Conseil d'Etat a présenté deux crédits cadres pour l'entretien des routes au Grand Conseil, qui les a adoptés (4.43 millions de francs en décembre 2008 et 9.5 millions en juin 2010). Le Conseil d'Etat a également adopté, en octobre dernier, une stratégie pour assurer le maintien et l'entretien régulier et parcimonieux de ce patrimoine qui s'élève à plusieurs milliards de francs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 décembre 2010

DINF, Dominique Blanc, chef du Service des routes, 021 316 71 30, Laurent Tribolet, chef de la division entretien, 021 316 70 42 ou 079 756 52 93